








DOCUMENT 2.2 : Points saillants de la *Charte canadienne des droits et libertés*

	POINTS SAILLANTS	EXEMPLES
 <p>LIBERTÉS FONDAMENTALES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vous avez le droit de prier et de pratiquer votre religion à votre façon, ou de ne pas prier du tout. • Vous avez la liberté de former vos propres opinions. • Vous avez la liberté d'exprimer vos opinions. • Les médias sont libres de rapporter tout ce qui se passe au Canada. • Vous pouvez organiser des manifestations pour exprimer votre désaccord. • Vous pouvez choisir vos amis. 	<p>Vous ne pouvez pas être puni pour vos croyances religieuses.</p>
 <p>DROITS DÉMOCRATIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Si vous êtes un citoyen et avez 18 ans, vous pouvez voter lors d'une élection. • Si vous êtes un citoyen et avez 18 ans, vous pouvez vous présenter comme candidat pour devenir politicien. • Le gouvernement doit tenir des élections tous les cinq ans ou moins. • Les gouvernements élus doivent se réunir au moins une fois par année. 	<p>Vous pouvez vous porter candidat et voter dès que vous atteignez l'âge de 18 ans.</p>
 <p>LIBERTÉ DE CIRCULATION ET D'ÉTABLISSEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vous pouvez vivre et habiter dans n'importe quelle province ou n'importe quel territoire au Canada. • Vous pouvez quitter le Canada et revenir à votre gré. 	<p>Vous pouvez visiter un autre pays et revenir lorsque vous le voulez.</p>
 <p>GARANTIES JURIDIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Si vous êtes arrêté, vous devez être informé de votre droit de consulter un avocat. • Le cas échéant, vous devez être traduit en justice dans un délai jugé raisonnable. • Vous êtes considéré innocent jusqu'à preuve du contraire. 	<p>Vous bénéficiez d'un procès juste et équitable si vous êtes accusé d'un crime.</p>
 <p>DROITS À L'ÉGALITÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vous ne pouvez pas être traité injustement pour des motifs liés à la race, à l'origine nationale ou ethnique, à la religion, au sexe, à l'âge ou aux capacités physiques ou mentales. 	<p>Un employeur ne peut pas vous refuser un emploi à cause de votre origine ethnique ou de votre religion.</p>
 <p>LANGUES OFFICIELLES DU CANADA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vous pouvez parler ou écrire au gouvernement fédéral en anglais ou en français. 	<p>Vous pouvez envoyer une lettre à votre député en anglais ou en français.</p>
 <p>DROITS À L'INSTRUCTION DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vous devriez être en mesure de faire vos études en anglais ou en français si vous répondez à certains critères. 	<p>Vous pouvez fréquenter une école secondaire française dans les régions anglophones, si vous avez été à l'école primaire / élémentaire en français.</p>